

1672), pauper; Joh. Servatii, Luxemb. (28. 4. 1684); Joh. Henr. Servatii, Luxemb. (19. 4. 1695), dives⁶⁾.

Le 25. 5. 1678 le curé de Surré remontre que le doyen avait ordonné à sire Fr. d'Engreux, neveu et héritier de feu Engruanus Servais, (de 1632-1678 curé de Surré)⁷⁾, de faire procéder à des réparations à l'église. Deux jours plus tard les paroissiens de «Surrey» requièrent dans le même sens⁸⁾. — Le 13. 11. 1782 furent prorogées les fonctions de procureur qu'occupaient JEAN CH. JOSEPH Servais, d'Engreux, fonctions remplacées le 2. 7. 1785 par celles de notaire⁹⁾. Jean Ch. Jos. Servais décéda en cette localité vraisemblablement au début de l'année 1794; car le 27 mars de cette année J. H. Navrin, notaire et procureur à Bertogne, prie le Conseil Souverain de lui transmettre le protocole de son défunt confrère¹⁰⁾.

Sur une déclaration des «bénéfices pécuniaires et autres» établie au milieu du 18^e siècle pour la commune de Villers-la-Loue, nous avons repéré les noms de JOSEPH et de MARGUERITE Servais, celle-ci épouse d'Adam Claude¹¹⁾.

A Spy naquit le 15. 3. 1783 MARIE JEANNE Servais qui épousa en 1801 Isidore Fr. de Barsy, seigneur de Courrière (b. le 19. 11. 1778 à Maizeroulle) et qui mourut le 10. 1. 1855¹²⁾

D'après un recensement industriel opéré en l'an XIII par les soins de l'Ingénieur des Mines, Servais l'aîné était régisseur des usines de Géripont (Bertrix) appartenant à la famille Lejeune¹³⁾.

*

Nous faisons suivre toute une liste d'ecclésiastiques que nous n'avons non plus pu placer:

Comme il résulte d'une sentence du Conseil Provincial en date du 12 novembre 1688, un Servais qui était curé à Kayl, avait prêté 26 patagons à l'abbesse défunte de Differdange. Les héritiers de Servais n'eurent de cesse que la nouvelle abbesse ne leur remboursât ladite avance¹⁴⁾. Soit dit entre parenthèse que dans les «Series pastorum» de Blum et Zieser, ce Servais n'est pas cité.

L'ecclésiastique JACQUES Servais, qui demeurait à Luxembourg et contresigna le protocole dressé le 6. 10. 1732 pardevant notaire, certifia avoir été présent lorsque devant le portail de la Chapelle de N.-D. (Glacis), l'aumônier des armées et suffragant de Trèves donna l'absolution à deux soldats du régiment de Daun qui avaient enlevé de force un soldat condamné à mort et qui s'était réfugié dans ladite chapelle¹⁵⁾.

Le 13. 5. 1757 le maître d'école et chapelain à Selscheid, NICOLAS Servais, réclama ses droits auprès du Conseil Provincial, la commune n'observant pas les clauses de son contrat et lui devant par-dessus le marché des gages d'une année¹⁶⁾.